

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.*

### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 95575-GL déposée le 26 janvier 2022, M. LAWSON Fessou Djigbondi, profession : COMPTABLE GESTIONNAIRE demeurant à LOME et domicilié(es) à BE AHLIGO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 83 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de CONDJI-KPANOU, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété PLACCA Akouété, au Sud par la propriété AKAKPO et à l'Est par la rue AGBODRAFO-TOVINOU de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 100831-GL déposée le 14-04-2022, M. BUSUWOKPO KODZO ELOM, profession : ENSEIGNANT, demeurant à KPOGADZI et domicilié à KPALIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ETSI et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112552-GL déposée le 30-06-2023, M. PIDE Batassi, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à AVEDISITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à LEGBASSITO ATIKPODJI, connu sous le nom de AGBELESSESIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPESOU AGBELESSESI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112553-GL déposée le 30-06-2023, M. VIEIRA-ATOUKOU Kouami, profession : employé de société, demeurant à LOME KPOGAN et domicilié à AZITIGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à AGBATA, connu sous le nom de ALLAGLO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété APEZOUKE HOUKPATI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112554-GL déposée le 30-06-2023, Mme VIDJANAGNI Dovi épouse WOUASSI, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à NUKAFU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 88 ca, situé à AGOE NYIVE DIKAME, connu sous le nom de BERNARD KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété APEKE SOGBO KOAMI et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112555-GL déposée le 30-06-2023, M. DJADJA Koffi, profession : déclarant en douanes, demeurant à ANEHO et domicilié à TOGOKOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 06 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MLAPA KODJO et NUWOKPO FOLLY et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112556-GL déposée le 30-06-2023, M. DEGBE Koudjo, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à AGOE-NYIVE, connu sous le nom de SOGBOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADAYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112557-GL déposée le 30-06-2023, M. ADABRA Komi Afomalé, profession : retraité, demeurant à TSEVIE et domicilié à BOLOUMONDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 58 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZONOUSIME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 634, au Sud par le lot n° 647B, à l'Est par le lot n° 646 et à l'Ouest par la route KONHE ZOSSIME de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112558-GL déposée le 30-06-2023, M. AHOUALEGBEDJI Edoh, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété BIAM et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112559-GL déposée le 30-06-2023, M. KPAMAGBO Agbeyegninou, profession : architecte, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 0 a 87 ca, situé à AFLAO SAGBADO APEDOKOE, connu sous le nom de GBOMAME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATSIGAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112560-GL déposée le 30-06-2023, M. et Mme KOUDOSSOU MESSAN Koffi et KEKOU Folikoué Lossivi, profession : revendeur et coiffeuse, demeurant à LOME et domiciliés à TOKOIN, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 81 ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de KPESSEI, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est par la propriété DRAFOE et à l'Ouest par la propriété KOUDOSSOU et une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112561-GL déposée le 30-06-2023, M. KOUDOSSOU MESSAN Koffi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 95 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KPESSEI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Est par la propriété SESINUALE et DRAFOE, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112562-GL déposée le 03-07-2023, M. AKOHIN Kodjo, profession : carrossier auto, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 32 ca, situé à ANOKUI, connu sous le nom de NOGO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKAKPO MOTTO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112563-GL déposée le 03-07-2023, M. OWOUGA Mawoussi, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à KLEME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 63 ca, situé à AFLAO KLEME, connu sous le nom de KLEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112564-GL déposée le 03-07-2023, M. SHABAN Mohamed Salissou, profession : archiviste, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à DALAVE, connu sous le nom de KPOLOVE, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOGNO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112565-GL déposée le 03-07-2023, Mme SESSOFIA Edoh épouse ADZRAKOU, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AKEPE, connu sous le nom de ASSIAMAGBLETA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété TENU et à l'Ouest par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112566-GL déposée le 03-07-2023, Mme PATCHELE Essoninam épouse OUYENGA, profession : comptable, demeurant à AGOE et domiciliée à MINAMADOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SAKPLETOKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SAKPLETO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112567-GL déposée le 03-07-2023, M. SOKPO Koku Dogbeda, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à SEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à LOME AFLAO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité SEDEDJI, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODEKA FATESHIE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112568-GL déposée le 03-07-2023, Mme MANGBAZIM Abiré épouse MOREL, profession : commerçante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 74 ca, situé à HEDZRANAWOE, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 907, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par le lot n° 916 et à l'Ouest par le lot n° 906A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112569-GL déposée le 06-07-2023, M. GLASSOU Kodzo Dodzi, profession : technicien supérieur génie civil, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 74 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZEMEKY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112570-GL déposée le 06-07-2023, M. AMEGBO Koami Dodzi, profession : plombier, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATOKOU KOSSI ZENEDOU et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112571-GL déposée le 06-07-2023, Mme DOGBE Evelyne, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LOGOTE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété AFATSAWO KOKOU, au Sud par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par une réserve administrative spéciale.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112572-GL déposée le 06-07-2023, M. NOAMESSI Comlan Mawufenu, profession : employé, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de FIDOKPUI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues existantes de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété ATOKO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112573-GL déposée le 06-07-2023, M. EDAAH Kokou Karim, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AVETONOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 27 ca, situé à SANGUERA FOZUI, connu sous le nom de VOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété EWON-GAHA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112574-GL déposée le 06-07-2023, M. KOMLA Kowu Pascal, profession : juriste, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN TAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de GBEMON, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GBEDZE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112575-GL déposée le 06-07-2023, M. AMOUSSOU Dieudonné Francis, profession : soudeur, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBEBIOSSE et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112576-GL déposée le 06-07-2023, M. AMOUSSOU Dieudonné Francis, profession : soudeur, demeurant à USA et domicilié à USA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 93 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de KOSSI AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété MESSANGAN EDOH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112577-GL déposée le 06-07-2023, M. AMEKOTOU Koffi, profession : boucher, demeurant à LOME et domicilié à GBOSSIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 54 ca, situé à SAGBADO AKATO VIEPE, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KEKESHI MOHONOU CHARLES et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112578-GL déposée le 06-07-2023, Mme TOSSAVI Ablavi, profession : coiffeuse, demeurant à BELGIQUE et domicilié à BELGIQUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de LOMNAVA, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété PRINCE AGBODJAN A. L, au Sud par une rue de 08m et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112579-GL déposée le 06-07-2023, M. AGBALENYO Koffi, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 48 ca, situé à AGOE, connu sous le nom de DALIKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud et à l'Ouest par la collectivité DOUGAN et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112580-GL déposée le 06-07-2023, Mme ANTHONY Aku Massan, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à CASSABLANCA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de KOHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété WOTSI et au Sud par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112581-GL déposée le 06-07-2023, M. AGBALENYO Koffi, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 27 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété DARKOO WILLIAM, au Sud par la route AGOE NYIVE SANGUERA de 28 m et à l'Est par la collectivité EHLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112582-GL déposée le 06-07-2023, M. AGBODAN Tété Adouwodji, profession : transitaire, demeurant à AGBODRAFO et domicilié à AGBODRAFO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 17 ca, situé à KOSSI-AGBAVI, connu sous le nom de KOSSI-AGBAVI, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété des héritiers SEGLA, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112583-GL déposée le 06-07-2023, M. KOTEDJA Gbengueboab, profession : revendeur, demeurant à AGOE et domicilié à ALINKA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de AKOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AHOUANDJINOUE et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112584-GL déposée le 06-07-2023, Mme ABBEYA. D. Ko Enyonam épouse AYETAN, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à APEDOKOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 45 ca, situé à AFLAO SEGBE, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ATANDJI et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112585-GL déposée le 06-07-2023, Mme AMOUZOU Akoko, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AGOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à AFLAO YOKOE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOUZOU et au Sud par une rue non dénommée de 24 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112586-GL déposée le 06-07-2023, M. AZIADAPOU Sodjidassi Messan, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 59 ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de ADJEGAN KONDJII, préfecture des Lacs et borné au Nord par le lot n° 218A, au Sud par le lot n° 219, à l'Est par le lot n° 213 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112587-GL déposée le 06-07-2023, M. KOUEVI Setekpo Adade R, profession : huissier de justice, demeurant à LOME et domicilié à ANOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 07 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de SAGBADO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par le lot n° 05, à l'Est par le lot n° 03 et à l'Ouest par le lot n° 01.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112588-GL déposée le 06-07-2023, Mme YARAAwa, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 87 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 16 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété SEBLE ERIC.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112589-GL déposée le 06-07-2023, Mme VOSSAH Dzatougbe Sépopo, profession : sans profession, demeurant à LOME et domiciliée à ATIKOUME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ADETIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KOUSSIKPO ANANI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112590-GL déposée le 06-07-2023, Mme ATANLEY Sebastienne A. A, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 33 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI ADELANKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 06m, au Sud par le lot n° 2066, à l'Est par les lots n° 2063 et 2065 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112591-GL déposée le 06-07-2023, M. LAWSON B. M. Robert G, profession : prêtre, demeurant à LOME et domicilié à AFLAO SOVIEPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI ADELANKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1988, au Sud par le lot n° 1992, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots n° 1989 et 1990 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112592-GL déposée le 06-07-2023, Mme YACINTHUS-D' Adjokovi Rosalie, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à SUPER TACO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO AMADAHOME, connu sous le nom de AMADAHOME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODOVI et au Sud par la voie ferrée LOME KPALIME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112593-GL déposée le 06-07-2023, Mme KOSSI Abiba Anne-Marie épouse TOZO, profession : déléguée médicale, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à DJAGBLE, connu sous le nom de KLEME, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité GASSOU et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112594-GL déposée le 06-07-2023, Mme KOSSI Abiba Anne-Marie épouse TOZO, profession : déléguée médicale, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 56 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de LOGOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par les propriétés AKLAH et ALFA SOLIM, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Est par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112595-GL déposée le 06-07-2023, M. EKLOU Amevi Mawuli, profession : géomètre-topographe, demeurant à LOME et domicilié à ADAKPAME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 68 ca, situé à AGBODRAFO DEVIKINME, connu sous le nom de TAME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMOU-GANA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112596-GL déposée le 06-07-2023, M. YERIMA Rassidou, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 94 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ANFOIN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues en projet de 16 m chacune et à l'Est par la propriété GLAMAKE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112597-GL déposée le 06-07-2023, Mme KODEDJO Yawa Delali, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 92 ca, situé à MISSION TOVE, connu sous le nom de KPALA, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété DE SOUZA KOKOU BIADEVA, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112598-GL déposée le 07-07-2023, Mme KOMLAN-WOME Ablavi Mokpokpo, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à SANGUERA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de LOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DAVI YAWO JEAN PAUL et au Sud par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112599-GL déposée le 07-07-2023, M. KPAMA Koffivi, profession : chauffeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 92 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de DINGBLE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 536 A, au Sud par une rue de 30 m, à l'Est par le lot n° 536 C et à l'Ouest par un passage de 06 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112600-GL déposée le 07-07-2023, M. KOUKOUZOU Komlan N, profession : cuisinier, demeurant à GBODJOME et domicilié à GBODJOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 38 ca, situé à ANEHO GBODJOME, connu sous le nom de YOHONOU, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPAGLI AFANTSAO ANDRE et au Sud par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112601-GL déposée le 07-07-2023, M. GERALDO Kokou Yves, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 67 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DEVIKINME, préfecture des Lacs et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AMOU KOKOUI, au Sud par une rue de 16m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112602-GL déposée le 07-07-2023, Mme ASSOGBA Akouvi Yolande épouse AKLOBESSI, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 89 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété AKOLIPO, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune et à l'Ouest par la propriété TETOU ALIOU et MENSAH NEGLOKPE KAYIGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112603-GL déposée le 07-07-2023, M. SALIFOU Moustafa, profession : revendeur, demeurant à ANIE et domicilié à NIMA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 94 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKPLOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété GOMEZ et à l'Est par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112604-GL déposée le 07-07-2023, Mme SANGBANA Gnon Amiratou, profession : ingénieur informaticien, demeurant à AGOE et domiciliée à ANOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété DADJISODE et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112605-GL déposée le 07-07-2023, M. ABOUSSAH Kossi Ekoe, profession : sans emploi, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ESSE et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112606-GL déposée le 07-07-2023, Mme BAMEZON Ino Fifonsi, profession : sage-femme d'Etat, demeurant à TCHAMBA et domiciliée à KOUBONI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de DJASSEME TOVINOU, préfecture des Lacs et borné au Nord et au Sud par la propriété SIGGINI ADJOAVI, à l'Est par une rue dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété AGBESSOYA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.